



Séance du 28 mars 2018 à 19 heures

Commune de LABASTIDE MARNHAC –Salle des fêtes

Aujourd'hui, le vingt-huit mars deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de LABASTIDE MARNHAC – Salle des fêtes

Etaient présents :

53 titulaires dont 8 possédant une procuration
4 suppléants

▪ TITULAIRES : 53

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
CABRERETS
BOUZIES
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. SEGOND Dominique,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, M.
BOUILLAGUET Vincent, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain,
Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. DELPECH Bernard, Mme
LOOCK Martine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M.
DEBUISSON Guy,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme
HILT Martine,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILES Jérôme,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal,
M. DIOT Fabrice,

▪ SUPPLEANTS : 4

BOISSIERES
CIEURAC
LHERM

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
Mme SALANIE Jacqueline,

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

22 titulaires

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
CAHORSMme TEULIERES Marcelle,
M. ANNES Jean-Pierre,
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. MOUGEOT), Mme FAUBERT Françoise (procuration donnée à M. DELPECH), M. SINDOU Géraud (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme HAUDRY Sabine (procuration donnée à Mme LENEVEU), M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à M. SIMON), Mme BONNET Catherine (procuration donnée à Mme LOOCK),CATUS
CRAYSSAC
ESPERE
LABASTIDE DU VERT
LE MONTAT
MERCUES
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINES
ST GERY-VERS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLEM. VAZ Victor,
M. FOURNIER Christian,
M. PETIT Jean (procuration donnée à Mme BOURDARIE),
M. CANCEIL Philippe,
Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël,
M. CHATAIN Thierry,
M. LIAUZUN Christian,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre (procuration donnée à M. JOUCLAS),
M. GILBERT Joël,Etaient excusés ou absents :

18 suppléants

BOUZIES
CAILLAC
CABRERETS
CALAMANE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLEMme MARMIESSE Yvette,
M. MARTIN Caroline,
M. PAULIN Peter,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme LAVERGNE Lydie,
M. OUVRARD François,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,
M. BONNET Frédéric,Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Patrimoine

Objet : Autorisation de dépôt de la candidature du Grand Cahors au label "Pays d'Art et d'Histoire" (PAH)

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 28 mars 2018

Rapporteur : José TILLOU

Rédacteur : Laure COURGET
Service : Patrimoine

Objet : Autorisation de dépôt de la candidature du Grand Cahors au label "Pays d'Art et d'Histoire" (PAH)

Mesdames, Messieurs,

Créé en 1985, le label Ville ou Pays d'art et d'histoire (VAH ou PAH), qualifie des territoires, communes ou regroupement de communes, qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture, leur patrimoine et leur paysage par le grand public, s'engagent dans « *une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie* ».

Le partenariat entre l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication - MCC) et chaque collectivité reconnue VAH ou PAH, se consolide durant 10 ans par une convention définissant le projet culturel du territoire (celui du Grand Cahors sera prochainement présenté au Conseil communautaire, pour approbation). Ce projet, partenarial et transversal, a pour socle la mise en œuvre d'une nouvelle politique en faveur des publics, prioritairement les jeunes, les habitants et les visiteurs.

En 2005, la ville de Cahors a été labellisée VAH. Ce label, véritable outil de valorisation, lui a notamment permis de développer des actions de médiation à destination des trois publics cibles. Ce label ainsi que l'existence d'un secteur sauvegardé, devenu Site Patrimonial Remarquable, lui ont également permis d'adhérer à un réseau de villes et territoires porté par l'Association nationale des Sites et Cités Remarquables de France, véritable plateforme d'échanges d'expériences.

Ce label VAH arrive aujourd'hui à échéance. Le bilan étant en tous points positif, il est aujourd'hui proposé au Grand Cahors de candidater à ce label pour être reconnu PAH. Cet engagement s'inscrit dans une perspective globale de gestion, à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire, du patrimoine architectural et paysager, élément fédérateur et identitaire de l'agglomération. Il contribue à atteindre l'objectif suivant : « *assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective* ». Cette candidature sera examinée par le MCC après analyse et impact du label PAH sur le territoire communautaire.

En effet, la richesse du patrimoine de ce territoire, tant naturel que bâti, matériel qu'immatériel, justifierait amplement la volonté de rejoindre ce groupe des VPAH. Le Département du Lot compte aujourd'hui deux PAH : celui des causses et vallée de la Dordogne qui regroupe 83 communes et le Grand Figeac et ses 92 communes qui vient d'être labellisé et qui reprend le même cas de figure que Cahors, avec une extension de labellisation passant de Ville à Pays. Par ailleurs, à ce jour, 186 territoires français sont labellisés VPAH et, en moyenne, 7 à 8 nouveaux territoires sont labellisés chaque année.

J'ai donc l'honneur de proposer à votre assemblée :

- a- De solliciter le Ministère de la Culture et de la Communication pour un dépôt de candidature du Grand Cahors au label « Pays d'Art et d'Histoire » (voir en annexe les attendus du MCC) ;
- b- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dépôt de dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE